Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le
ID : 081-218101053-20230330-2023_027-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 30 MARS 2023

Délibération n° 2023/027

OBJET : **Opération de requalification des espaces publics de Crins II Ajustement du bilan financier de fin d'opération**		
Date de convocation : **23 mars 2023**		Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : **26**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification **: 06 avril 2023**

L'an **2023, le 30 mars** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. BARTHES Philippe - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
Mme KAOUANE Louisa (pouvoir LAVIT Michelle) - M. HERRET Nicolas (pouvoir BLESS Mathieu) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir BARTHES Philippe) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir M. BATAOUI Kamel).

Absents sans pouvoir : 2
M. ORTEGA Fernand - Mme BUNEL Sylvie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

Mme BOUTIN Mireille a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le
ID : 081-218101053-20230330-2023_027-DE

Après plusieurs mois de chantier, les travaux de rénovation urbaine du quartier de Crins II à Graulhet se sont achevés en juin 2021.

L'aménagement des espaces publics a fait l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage signée entre la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et la Commune de Graulhet le 17 mai 2018 transférant temporairement la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux à la Communauté d'Agglomération et définissant les modalités techniques, administratives et financières de ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Conformément à l'article 5 de ladite convention, la participation de la Commune de Graulhet au titre des travaux d'aménagement des espaces publics due à la Communauté d'Agglomération est égale à 50% de la dépense globale prévue pour la réalisation des travaux après déduction des subventions.

Le montant des sommes déjà versées par la Commune au jour de la signature de la convention a été réintégré aux dépenses globales. Ce montant après déduction des subventions est partagé à 50% entre la Communauté d'Agglomération et la Commune.

La participation financière de la Commune a été versée selon un coût prévisionnel de travaux estimés à 1 666 600 € HT et un échéancier qui prévoyait :

- 40% à la date de notification des ordres de services aux entreprises,
- 40% après constatation de la réalisation à plus de 30% de l'ensemble du projet d'aménagement,
- le solde intervenant après réception des travaux et perception des subventions au vu d'un bilan d'opération.

La réception des travaux a été réalisée le 15 juillet 2020 et les réserves ont été levées le 10 mars 2021 pour les lots 1 (VRD) et 2 (Sols béton) et 10 juin 2021 pour le lot 3 (Espaces verts).
Il en a découlé un coût de dépenses réelles.

A ce jour, toutes les dépenses ont été acquittées par la Communauté d'Agglomération et les subventions ont été perçues.

Le bilan financier de fin d'opération est le suivant :

Dépenses € HT	Recettes	Montant	%
1 478 415,86	Etat DSIL	115 303,00	
	Région	119 999,62	
	Département	123 740,69	
	FEDER	407 352,89	
	Total subventions	**766 396,20**	**52%**
	Autofinancement	**712 019,66**	**48%**
	Participation ville 50%	356 009,83	
	Participation Agglomération 50%	356 009,83	
1 478 415,86		1 478 415,86	100%

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché le
ID : 081-218101053-20230330-2023_027-DE

La ville de Graulhet s'étant déjà acquittée de 268 396€, le solde restant à verser est de 87 613,83€ soit une différence de + 20 514€ par rapport au bilan prévisionnel.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DÉCIDE

- D'ARRETER le bilan définitif de l'opération d'aménagement des espaces publics du quartier de Crins II à Graulhet tel que figurant dans le tableau ci-dessus.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »